



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 2268

Texte de la question

M Adrien Durand attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur le probleme de representation des retraites aux organismes appeles a traiter leurs problemes. Considerant l'ampleur et l'urgence des problemes relatifs aux retraites, il semblerait juste et normal que les grandes associations representatives des retraites puissent designer ses representants comme membre du Conseil economique et social et représenter des listes aux elections des conseils d'administration des caisses de securite sociale maladie et vieillesse. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre la representation des retraites dans ces differents organismes.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant de la representation des retraites au CES, il est rappele a l'honorable parlementaire que la composition de cette assemblee resulte de la loi organique du 27 juin 1984 et du decret du 4 juillet 1984. Toute modification implique une large concertation avec l'ensemble des partenaires. Concertation qui n'a pu avoir lieu a ce jour. En outre, il convient de noter qu'un certain nombre de representants de cette institution sont parfois retraites et qu'a ce titre ils sont sensibles a l'ampleur de ces problemes.

Données clés

Auteur : [M. Durand Adrien](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2268

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2507